



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ministres des cultes

Question écrite n° 47540

Texte de la question

M. Philippe Legras attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le changement de statut de la protection sociale des professions ecclésiastiques. Les deux caisses CAMAC (assurance maladie) et CAMAVIC (assurance vieillesse) vont en effet être réunies en une seule avec maintien du régime particulier de protection sociale pour les clercs, religieux et autres ministres des cultes. Ceux-ci ont toutefois manifesté la volonté d'être intégrés au régime général d'autant que la réforme envisagée les en approche de plus en plus. Il lui demande s'il peut lui rapporter quelques informations précises sur ce projet de réforme du régime de protection sociale des adhérents de l'APSECC et s'il ne serait pas opportun de leur permettre de rejoindre le régime général.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47540

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 356